



Conseil Communautaire
21 janvier 2019
Champvans – 19h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 15 janvier 2019
Date de publication : 29 janvier 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 06/19

Objet

Accompagnement financier
des associations et
collectivités pour 2019

Secrétaire de séance

Grégory SOLDAVINI

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHERE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, J.P Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

B. Guerrin à G. Fernoux-Coutenet, P. Verne à J.P Fichère, D. Germond à J.P Lefèvre, S. Kayi à J.B Gagnoux, S. Marchand à J. Péchinot, P. Roche à C. Bourgeois-République, I. Voutquenne à S. Champanhet, J. Drouhain à M. Boué.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Hamdaoui, S. Hédin, E. Schlegel, J.M Sermier, L. Bernier, J. Lombard, E. Saget, V. Chevriaut, C. Francois.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail joint en annexe (cf. Annexe - Tableau A),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens obligatoires dès lors que le montant attribué dépasse 23 000 €,
- **ATTRIBUE** les subventions aux collectivités selon le détail joint en annexe (cf. Annexe - Tableau B),
- **NOTE** le montant des subventions à répartir auprès des différents partenaires intervenant dans le cadre de programmes spécifiques (cf. Annexe - Tableau C) tels que :
 - o Programme de Réussite Educative : enveloppe de 26 800 € attribuée au CCAS de Dole, en charge de la gestion de ce programme,
 - o Programme Emploi Insertion : enveloppe globale de 100 000 €, répartie entre les associations selon les termes de la délibération n°GD190/18 du 20 décembre 2018 et des conventions individuelles à intervenir (versements sous forme de parts fixes et parts variables, en fonction des objectifs fixés dans lesdites conventions),

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions individuelles à intervenir avec chaque partenaire dans le cadre de ces programmes d'actions spécifiques.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Fait à Champvans,
Le 21 janvier 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale